



?? DÉCOUVREZ LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Commentaire d'arrêt publié le **06/02/2023**, vu **637 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Un rapport de la Cour des Comptes de 2019 relevait certaines pratiques inadéquates dans les relations entre entreprises mécènes et associations.

[Téléchargez le Guide pratique de l'association ?](#)

Cette charte est l'aboutissement d'un travail collectif initié en 2020 qui a retenu les niveaux d'exigences les plus élevés. Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la Coordination Générosités.

C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel. Cette charte fixe aujourd'hui des grands principes.

Demain, elle sera complétée d'outils pratiques basés sur des exemples, et sera enrichie régulièrement avec l'ajout de nouveaux principes, portant notamment sur le mécénat en nature et de compétences.

Une démarche volontaire et exigeante

Cette charte est l'aboutissement d'un travail collectif initié en 2020 qui a retenu les niveaux d'exigences les plus élevés. Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la Coordination Générosités.

Selon Sylvain Breuzard, PDG de Norsys et Créateur du modèle de Permaentreprise, « Cette initiative collective rappelle qu'un don de confiance ne peut être qu'un don de conscience. Conscience que le monde associatif est le ciment de notre société et qu'il a besoin d'un cadre de relation entreprise mécène – porteur de projet respectueux et transparent au service de l'intérêt général ».

Une méthodologie de travail collégiale et transparente

C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel.

« La charte du mécénat d'Admical sortie en 2011 et signée par près de 500 entités était une première étape dans la promotion des bonnes pratiques pour le secteur. Avec la charte de déontologie du mécénat d'entreprise, plus engageante, co-construite et portée par l'ensemble du secteur de la générosité, un nouveau cap est franchi », souligne Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie au Don en Confiance.

Quatre grands principes pour des pratiques exemplaires

La charte pose quatre principes déclinés en exigences opérationnelles précises et simples d'appropriation :

- Gestion désintéressée des opérations de mécénat
- Respect mutuel mécène-porteur de projet
- Gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat
- Communication transparente

« Nous nous réjouissons que le monde du mécénat d'entreprise se dote volontairement de règles et d'une charte de déontologie du mécénat. C'est une belle occasion d'éviter les dérives, de rassurer les acteurs et de rappeler que le mécénat n'est pas une niche fiscale mais un outil d'engagement au service de l'intérêt général », déclare Nils Pedersen, Président de La Fonda.

« Cette charte est un socle qui permet de consolider et sécuriser nos relations partenariales de manière durable, et de créer un lien de confiance et d'échange dans un rapport de parfaite complémentarité avec les associations », ajoute Didier Janot, Président de Horizon Bleu et de la Fondation PRISME.

Une démarche de progrès ambitieuse

Cette charte :

- fixe aujourd'hui des grands principes. Demain, elle sera complétée d'outils pratiques basés sur des exemples,
- fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes,

- projetée à terme de se traduire dans une démarche de labellisation.

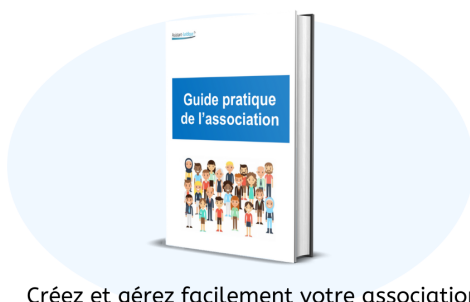
“Je salue ce travail lancé en 2020 qui marque une démarche décisive et collective pour le secteur du mécénat. Le déploiement et le suivi du respect de la charte sera piloté par Admical et le Don en Confiance.” confirme François Debiesse, Président d’Admical.

Pour plus d'infos : [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)

Voir aussi notre guide : [Recevoir des dons](#)

Guide pratique de l'association

Edition 2022



Créez et gérez facilement votre association

Télécharger →

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
- [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
- [Comment déduire un don sur l'impôt sur la fortune immobilière ?](#)
- [A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
- [Comment évaluer un don en nature ?](#)
- [Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don ?](#)
- [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)

- Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?
- Comment demander un rescrit mécénat ?
- Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?
- Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?
- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
- Comment trouver un sponsor pour financer une association ?